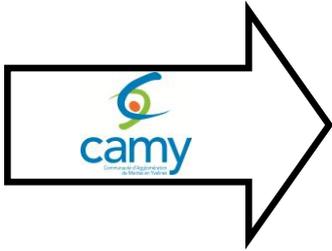


VOS ÉLUS VOUS INFORMENT



MARS 2013

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : Lundi 18 mars 2013



GRAVATS ET DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Vos apports volontaires seront collectés
Le 23 mars 2013 entre 9 h et 12 h
A Breuil-Bois-Robert : parcours fléché

Sont considérés comme déchets ménagers spéciaux :

- **Acides** : chlorhydriques, sulfuriques, de batteries, détartrants,...
- **Bases** : soude, ammoniac, lessive, alcaline, déboucheurs, révélateurs...
- **Solvants liquides** : diluant, détachant, traitement du bois...
- **Solides/pâteux** : peinture, vernis, cires, colles, mastic, graisses...
- **Phytoprotecteurs** : insecticides, désherbants, engrais, produits de jardin...
- **Aérosols** : laques, déodorants, bombes de peinture...
- **Tubes fluorescents** : néons, lampes...
- **Piles et batteries** de tout type.
- **Combustibles** : chlorate de soude, nitrate, javel, eau oxygénée.
- **Radiographies** : tous types.
- **Huiles usagées** : de voiture, de friture
- **Médicaments** : tous types.

ATTENTION : sont exclus de cette collecte : les pneus, les produits et matières radioactives, les bouteilles de gaz, les produits et matières explosives.

GRAVATS : Briques et autres matériels de construction inerte. **Le plâtre est interdit.**

Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

A partir du lundi 25 Mars, chaque lundi jusqu'au 2 Décembre 2013, la société Sepur effectuera le ramassage des DÉCHETS VERTS (Gazon, feuilles, petits branchages) sur notre commune.

37 sacs spécifiques biodégradables par ménage vous seront fournis lors des distributions 2013 entre 9 h et 12 h 30 :

- o à l'espace socio-culturel, 4 rue du château, **LE SAMEDI 23 MARS,**
- o sur le parking de la salle communale, 7 rue du château, **LE SAMEDI 6 AVRIL.**

En cas d'insuffisance de sacs, vente en magasin de bricolage.

Si vous ne pouvez être présents pour les journées de distribution, veuillez prendre contact avec votre voisin, ou un membre de votre famille pour la récupération de vos sacs.



Pour éviter tous refus, les déchets verts seront **OBLIGATOIREMENT conditionnés dans les sacs biodégradables distribués à cet effet.** (pas de sacs plastiques ⇒ non ramassés !).

Nota : Les branchages devront être d'un diamètre maximum de 5 cm, rassemblés (seule la ficelle est autorisée) en fagot d'une hauteur maximum de 1,50 mètre et de 0,50 de diamètre.

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

La distribution est organisée dans le cadre de la semaine du développement durable de la CAMY.

Un sac de compost sera remis gratuitement aux habitants du village sur le parking de la salle communale,

le samedi 06 avril 2013 entre 8 heures 30 et 12 heures 30

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES ÉLECTRIQUES

Les travaux débuteront le 11 mars 2013 et dureront environ 2 mois. Ils concerneront la rue des plantes aux moines (côté Brasseuil) en direction de la rue du château en passant par la rue du village, des clauselais, montée de la chapelle et se termineront par la rue de la Vaucouleurs.

Pour tout renseignement complémentaire voir gazette municipale 2012 ou le site internet de la commune WWW.AUFFREVILLE-BRASSEUIL.FR

Durant la durée du chantier, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit suivant avancée du chantier. Les propriétaires riverains seront avertis en temps utile.

Les véhicules gênants seront mis en fourrière.

Merci de votre compréhension.

ATTENTION MODIFICATION depuis le 1^{er} janvier 2013

Gestionnaire « EAU POTABLE » La Lyonnaise des Eaux – Avenue du bon roi Saint-Louis – 78300 POISSY - www.LYONNAISE-DES-EAUX.FR ☎ 0810 379 379 - ☎ Urgences 0 810 879 879

Gestionnaire « ASSAINISSEMENT » VEOLIA – Les Hauts Graviers – 78200 BUCHELAY
www.serviceclient.véolia.fr - ☎ 0811 900 400

Pour tout renseignement complémentaire contacter les services de la CAMY ☎ 01 30 98 78 00

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Le Ministère de l'Intérieur nous informe.....

A partir du 1^{er} janvier 2013, les Mairies n'auront plus à délivrer les Autorisations de Sortie du Territoire pour les Mineurs Français qui souhaitent voyager.

Un Mineur Français pourra voyager sans ses parents avec les titres d'identités demandés par le pays de destination

- ⇒ Carte d'identité dans l'Union Européenne
- ⇒ Passeport hors Union Européenne

Pour plus d'informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



DONNONS UN NOM A NOTRE ÉCOLE !

Toutes les idées sont les bienvenues.

Nous vous remercions d'avance de nous retourner ce coupon **AVANT LE 15 AVRIL 2013** avec vos suggestions.

Le nom sera arrêté lors d'un prochain conseil municipal.

Vos suggestions :

.....

.....



Les Propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus :

- de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage : les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur densité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un milieu public ou privé.
- De veiller à ne pas laisser leur animal faire leurs besoins sur les trottoirs, ainsi que sur les lieux publics ou lieux fréquentés par les enfants.
- De ne pas laisser divaguer les animaux domestiques.

Il est rappelé aux propriétaires, que les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent en bordure du domaine public et privé, doivent être élagués régulièrement. Ils ne doivent pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.



Stationnement

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers et ne pas gêner la circulation et les piétons.

Est considéré comme gênant le stationnement d'un véhicule : sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons, devant les entrées carrossables des immeubles riverains,

Comme dangereux : à proximité des intersections et des virages.

Ces infractions sont punies des amendes prévues pour les contraventions de la 2^{ème} classe (35 €) et de la 4^{ème} classe (135 € et 3 points).

Pour améliorer le problème de circulation dans notre commune, des marquages sur les trottoirs seront prochainement effectués pour interdire le stationnement aux endroits les plus dangereux (dans un premier temps à l'intersection de la rue du village et de la rue des clauselais, et au niveau du pont d'Auffreville.

COURSE CYCLISTE PARIS-MANTES LE DIMANCHE 21 AVRIL 2013 à 9 heures 29



Comme chaque année cette épreuve cycliste traversera notre commune.

Les organisateurs recherchent des personnes bénévoles pour assurer la sécurité sur la traversée de notre village.

Si vous avez un peu de temps ce matin-là et êtes titulaires d'un permis de conduire.

Merci de vous faire connaître avant le 20 mars prochain en Mairie

Et Téléphoner à Jean René LE SOLLEUZ : 06.61.30.71.70

Ou à l'ASM : 01.34.77.23.34



COUPON RÉPONSE A RETOURNER DANS BOITE MAIRIE
Ou réponse par mail : mairie.auffreville.brasseuil@wanadoo.fr

MAIRIE
Rue du village

78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL